



## Demande d'absence Professionnelle Projet de Transition

-----  
Par Corlia

Bonjour

J'ai entamé un projet de reconversion sur Transitions Pro, et je suis en train de monter un dossier PTP (Projet de Transition Professionnelle). Je dois envoyer une demande d'absence indiquant les dates de formation 4 mois avant le début de formation, et sous un mois après réception de la lettre, l'employeur peut ne pas répondre et donc consentir à l'absence, ou exprimer un report de maximum 9 mois sous ce mois de réflexion.

J'ai donc fait ma demande d'absence pour un début de session en janvier. Malheureusement, la RH et mes managers m'ont informé que les postes étant gelés (ayant 2 personnes de parties dans l'équipe), ça ne sera pas possible. Elles m'ont donc demandé de décaler, d'un commun accord, jusque maximum septembre.

La RH m'a alors demandé de refaire une lettre expliquant qu'à "mon initiative" je décale la date d'entrée en formation.

Est-ce que ce terme "à mon initiative" pourrait leur permettre de décaler à nouveau ma demande ? Sachant que c'est 9 mois maximum de décalage de leur part.

Et si je refais une lettre stipulant que d'un commun accord, toutes les parties s'accordent à démarrer la formation plus tard, avec la mention lu et approuvé, cette lettre aurait un poids légal en cas de prolongation non consenti de mon côté de la part de mon entreprise en + du décalage de ma lettre ?

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par calete

Bonjour,

si l'employeur considère qu'il est impossible de vous accorder cette absence pour formation et qu'il lui faut la différer, ce n'est pas à vous de prendre l'initiative de ce report, c'est à l'employeur d'en fournir le motif, il doit motiver sa décision conformément aux dispositions de l'article R6323-10-1 du Code du travail :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000041393499]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000041393499[/url]

cdt